

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	52

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 17 décembre à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2022

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,
M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI - ALLEL, M. BLUY, Mme GAILLARDET, Mme PORTEFAIX, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.
M. SIMELIERE, Mme LEPAGE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme TEXTORIS, M. BEYNET, M. PETITBOULANGER, M. HOKMAYAN, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme ABEL RODET, M. VALLEJOS, Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUEUR, Mme MAGDELEINE, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LEFEVRE par M. PEYRE
Mme BERTRAND par M. MARTINEZ - TOCABENS
M. AUTHEMAN par M. NAHOUM
Mme WALDER par Mme HADDAOUI
M. PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme PERSIA par Mme ROCHELEMAGNE
Mme BAREL par M. BISSIERE
Mme MONTAGNAC par M. RENOUEUR
M. REZOUALI par M. CERVANTES

ETAIT ABSENTE :

Mme MAZZITELLI

MOUVEMENTS :

Mme GAILLARDET quitte l'assemblée au cours des débats de la délibération n°1 en donnant pouvoir à Mme CLAVEL.
M. ROCCI quitte la salle avant le vote de la délibération n°8 et donne pouvoir à Mme LICHIERE.
M. DESHAYES et Mme BOUHASSANE entrent en séance après le vote du procès-verbal.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Mme le Maire rend hommage aux victimes décédées lors de l'incendie qui a frappé un immeuble de Vaux en Velin et fait 10 morts.

Mme le Maire apporte son soutien et sa solidarité aux victimes de ce drame, leurs familles, vers les sinistrés et également vers la Maire, Hélène Geoffroy et son Conseil municipal, ainsi que tous les habitants de Vaux en Velin.

Elle fait observer une minute de silence.

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. Cyril BEYNET en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : unanimité.

M. Cyril BEYNET est désigné comme Secrétaire de Séance.

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2022.

M. BISSIERE signale que le procès-verbal de la séance du 26 novembre comporte une erreur. En effet il n'a pas pris part au vote sur les délibérations relatives à la SPL Grand Avignon Aménagement. Mme le Maire répond que cette information a bien été intégrée dans le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du **26 novembre 2022** est **ADOPTÉ**.

ORDRE DU JOUR :

N°DCM	1 – THEME ET TITRE DELIBERATION
DCM_2022_07_001	1 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Principal.
DCM_2022_07_002	2 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.
DCM_2022_07_003	3 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Activités Aquatiques.
DCM_2022_07_004	4 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Locations Commerciales.
DCM_2022_07_005	5 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Crématorium.
DCM_2022_07_006	6 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.
DCM_2022_07_007	7 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour l'année 2023.
DCM_2022_07_008	8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Salle Polyvalente de Montfavet - Actualisation des tarifs de location et du règlement intérieur.
DCM_2022_07_009	9 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Forfaits d'exécution d'office pour le maintien de la qualité du cadre de vie.
DCM_2022_07_010	10 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Ajustement de la tarification de la fourrière automobile municipale.
DCM_2022_07_011	11 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement de conventions d'acomptes 2023 - Associations culturelles conventionnées.
DCM_2022_07_012	12 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs 2023 / 2025 avec l'Association DERAÏDENZ.
DCM_2022_07_013	13 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs 2023 / 2025 avec l'Association IDYLLE.

DCM_2022_07_014	14 - SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux Clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2023 aux clubs conventionnés.
DCM_2022_07_015	15 - ENERGIE : Souscription de parts sociales de la SCIC ENERCIPA pour le développement des énergies renouvelables locales.
DCM_2022_07_016	16 - ENERGIE : Adhésion à l'association AMORCE au titre de la thématique Energie.
DCM_2022_07_017	17 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Charte d'accueil "Esprit Client" des commerçants et prestataires de service - Partenariat avec la CCI de Vaucluse.
DCM_2022_07_018	18 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation des tarifs pour l'année 2023.
DCM_2022_07_019	19 - URBANISME : Avenant à la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
DCM_2022_07_020	20 - URBANISME - CESSIONS : Cession à la société KORIAN de la parcelle communale cadastrée section CO n°246 d'une superficie de 88 m² sise chemin du Lavarin.
DCM_2022_07_021	21 - URBANISME - CESSIONS : Désaffectation et déclassement d'une fraction de domaine public communal située Avenue de la Pinède cadastrée en section BO d'une superficie de 1 475 m².
DCM_2022_07_022	22 - URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de CITADIS de la parcelle communale cadastrée en section BO d'une superficie de 523 m² sise chemin de la Pinède.
DCM_2022_07_023	23 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020 / 2025).
DCM_2022_07_024	24 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020-2025).
DCM_2022_07_025	25 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
DCM_2022_07_026	26 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport de gestion 2021 des administrateurs de la SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT.

DCM_2022_07_027	27 - FINANCES : Modification du capital social et souscription à l'augmentation de capital social de la SPL Grand Avignon Aménagement.
DCM_2022_07_028	28 - FINANCES - BUDGET : Attribution d'une subvention au Comité des oeuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux de la Ville d'Avignon (COSSLMA).
DCM_2022_07_029	29 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions à intervenir.
DCM_2022_07_030	30 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Représentation de la Ville à la Commission de suivi du site de SUEZ RV ENERGIE à VEDENE.
DCM_2022_07_031	31 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Adhésion de la Ville au CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques Environnement - Mobilité et Aménagement).

1 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Principal. **M. Joël PEYRE, Rapporteur**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme LAGRANGE

M. CERVANTES

Mme RIGAULT

M. BISSIERE

M. FOURNIER

M. PEYRE

Mme le Maire

Mme LAGRANGE

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, du Budget principal, pour la somme de 255 981 282 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 561 996 € au titre de l'exercice 2023 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;

- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 2 454 326 € au titre de l'exercice 2023 ;

- **ADOpte** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Restauration Scolaire pour 250 000 €. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée.

- **ADOpte** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 528 171 € au titre de l'exercice 2023 ;

- **ADOpte** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Activités Aquatiques pour 600 000 € au titre de l'exercice 2023. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en dépense d'investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : la réhabilitation du Stade Nautique (coût total de plus de 16 millions d'euros) ;

- **ADOpte** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 7 952 000 € au titre de l'exercice 2023, sur le chapitre 65 et le compte 657362 ;

- **ADOpte** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 192 219 € au titre de l'exercice 2023, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;

- **ADOpte** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2023, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;

- **ADOpte** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2023, sur le chapitre 65 et le compte 6574 ;

- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE ; M. CERVANTES, M. REZOULI représenté par M. CERVANTES.

2 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 4 508 527 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE.

3 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Activités Aquatiques. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 9 701 503 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE ; M. CERVANTES, M. REZOUALI représenté par M. CERVANTES.

4 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Locations Commerciales. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de **1 170 335 €** en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE.

5 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Crématorium. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe du Crématorium, la somme de 1 310 110 € en recettes et à 1 181 226 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE.

6 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, en suréquilibre en recettes (161 427 €) par rapport aux dépenses (156 835 €).

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA représentée par Mme ROCHELEMAGNE, Mme BAREL représentée par M. BISSIERE.

7 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour l'année 2023. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux à appliquer, pour l'année 2023, pour chaque taxe comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,44%** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ; Taxe d'habitation : **20.49%**,

- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Salle Polyvalente de Montfavet - Actualisation des tarifs de location et du règlement intérieur. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

M. ROCCI quitte l'assemblée en donnant pouvoir à Mme LICHIERE.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau barème de tarification de location de la Salle Polyvalente de Montfavet, de ses salles annexes et du matériel pouvant être loué, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023,
- **APPROUVE** le Règlement Intérieur qui a été réactualisé ainsi que la convention-type de mise à disposition des locaux,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions de location ou de mise à disposition des lieux établies avec les preneurs,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon fonctionnement de la Salle Polyvalente de Montfavet.

- ADOPTE –

9 - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE : Forfaits d'exécution d'office pour le maintien de la qualité du cadre de vie. **M. Joël PEYRE, Rapporteur.**

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROSENBLATT

M. TUMMINO

Mme le Maire

M. BISSIERE

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs des forfaits d'exécution d'office tels que décrits ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Mme GAGNIARD quitte l'assemblée en donnant pouvoir à M. PEYRE pendant son absence.

10 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Ajustement de la tarification de la fourrière automobile municipale. **Mme Catherine GAY, Rapportrice.**

Mme GAY rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme RIGAULT

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les frais d'enlèvement des véhicules particuliers à 121 euros, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **FIXE** le nouveau tarif de 20 euros par véhicule pour frais de gestion administrative applicables à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 compte 70 388,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

11 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement de conventions d'acomptes 2023 - Associations culturelles conventionnées. **M. Claude NAHOUM, Rapporteur.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme MAGDELEINE

M. NAHOUM

Mme le Maire

Mme GAGNIARD regagne l'assemblée.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions d'acompte jointes en annexe et leurs montants,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD.

12 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs 2023 / 2025 avec l'Association DERAÏDENZ. **M. Claude NAHOUM, Rapporteur.**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROSENBLATT

Mme le Maire

M. DESHAYES

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs avec l'association DERAÏDENZ pour la période 2023 / 2025,
- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 7 000 € à l'association pour l'année 2023,
- **IMPUTE** la dépense au compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD.

13 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : TERRE DE CULTURE 2025 : Convention d'objectifs 2023 / 2025 avec l'Association IDYLLE. **M. Claude NAHOUM, Rapporteur**

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROSENBLATT

Mme le Maire

M. BISSIERE

M. NAHOUM

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs avec l'association IDYLLE pour la période 2023 / 2025,
- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 80°000 € à l'association pour l'année 2023,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD.

14 - SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux Clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2023 aux clubs conventionnés. **Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice**

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs, et les termes des conventions annuelles pour les trois clubs de glace,
- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2023, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : **907 650 €**.
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE – Mme MINSEN ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

15 - ENERGIE : Souscription de parts sociales de la SCIC ENERCIPA pour le développement des énergies renouvelables locales. **Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice.**

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. CERVANTES
M. RUAT
M. DE BENITO
Mme PORTEFAIX

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la souscription à 100 parts sociales, à 50 €/part soit un montant total de 5 000 €, de la société ENERCIPA afin de participer à cette coopérative dont le but est notamment le développement économique du territoire au travers de la construction et de l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 26,
- **DESIGNE** M. Mme Isabelle PORTEFAIX en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Avignon dans les instances de la société et M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS en qualité de représentant suppléant,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir

- ADOPTE – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD.

16 - ENERGIE : Adhésion à l'association AMORCE au titre de la thématique Energie.
Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice.

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. CERVANTES

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la thématique Energie à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 6281,
- **DESIGNE** M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS en qualité de représentant titulaire de la Ville d'Avignon dans les instances de l'association et Mme Laurence LEFEVRE en qualité de représentant suppléant,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOARD.

17 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Charte d'accueil "Esprit Client" des commerçants et prestataires de service - Partenariat avec la CCI de Vaucluse. **M. Claude TUMMINO, Rapporteur.**

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. RENOARD

M. TUMMINO

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mission d'accompagnement à la mise en place d'une charte d'accueil à destination des professionnels commerçants et prestataires de services,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 617,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

18 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation des tarifs pour l'année 2023. **M. Marc SIMELIERE, Rapporteur**

M. SIMELIERE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du camping municipal du Pont d'Avignon à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE –

19 - URBANISME : Avenant à la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). **M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Prises de parole :

M. RENOUARD

M. GONTARD

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention avec le CAUE de Vaucluse et le versement d'une participation financière annuelle à partir de 2023 s'élevant à 28 000 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, compte 6226,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Elu (e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

20 - URBANISME - CESSIONS : Cession à la société KORIAN de la parcelle communale cadastrée section CO n°246 d'une superficie de 88 m² sise chemin du Lavarin. **M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession au profit de la société dénommée SCI KORIAN DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS dont le siège est à Paris 8^{ème} arrondissement (75008), 21-25 rue Balzac, représentée par la société INVAMURS, gérée par Frédéric DUROUSSEAU ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle communale cadastrée section CO n°246 sise chemin du Lavarin d'une superficie de 88 m²,
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 1 070 euros,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 compte 775
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE –

21 - URBANISME - CESSIONS : Désaffectation et déclassement d'une fraction de domaine public communal située Avenue de la Pinède cadastrée en section BO d'une superficie de 1 475 m². **M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme ROSENBLATT

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la désaffectation et le déclassement d'une fraction de domaine public communal d'une superficie de 1475m², située en section BO, correspondant à un tronçon de l'avenue de la Pinède,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte relatif à la présente délibération.

- ADOPTE –

22 - URBANISME - CESSIONS : Cession au profit de CITADIS de la parcelle communale cadastrée en section BO d'une superficie de 523 m² sise chemin de la Pinède. **M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur.**

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de céder à la société CITADIS, aménageur du Pôle Technologique d'AGROPARC, ayant son siège à Avignon, 6 passage de l'Oratoire, représentée par Madame Dominique SANTONI, Présidente Directrice Générale ou tout autre personne public ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle cadastrée en section BO n°456 d'une superficie de 523 m² sise avenue de la Pinède,
- **DECIDE** que cette cession se fera au prix de 10 800 euros,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

23 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020 / 2025). **M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur.**

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opération 2021OP1047,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE –

24 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020-2025). **M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur.**

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Mme GAGNIARD ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

25 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ». **M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur**

M. MARTINEZ-TOCABENS rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. RENOARD

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOUD.

26 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport de gestion 2021 des administrateurs de la SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT. **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport de gestion 2021 de la SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT.

Mme le Maire, M. GONTARD, M. PEYRE, M. RENOUD, Mme LABROT, M. BISSIERE quittent l'assemblée.

- PREND ACTE -

27 - FINANCES : Modification du capital social et souscription à l'augmentation de capital social de la SPL Grand Avignon Aménagement. **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de l'article 6 des statuts de la SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT relatif au capital social : Ancienne rédaction : Le capital social est fixé à la somme de 226 000 euros, divisé en 2 260 actions de 100 euros chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales ; Nouvelle rédaction : Le capital social est fixé à la somme de 1 000 000 euros, divisé en 10 000 actions de 100 euros, de valeur nominale chacune, souscrites en numéraire, de même catégorie, intégralement libérées, réparties comme suit entre les actionnaires de la Société : Actionnaire Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 5 000 actions / Commune d'Avignon 5 000 actions
- **AUTORISE** son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet. Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.
- **DECIDE** de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL GRAND AVIGNON AMENAGEMENT à hauteur de 387 000 euros par apport en numéraire, correspondant à 3 870 actions de 100 euros chacune.

Et de prélever les crédits nécessaires à cette participation sur les crédits inscrits à l'article 261, chapitre 26

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

Mme le Maire, M. GONTARD, M. PEYRE, M. RENOUEAU, Mme LABROT, M. BISSIERE ne prennent pas part au vote et quittent l'assemblée.

Avant le vote Mme le Maire cède la présidence à M. NAHOUM.

- ADOPTE –

Mme le Maire rejoint la salle avant la présentation du rapport n°28 et en assure à nouveau la présidence.

28 - FINANCES - BUDGET : Attribution d'une subvention au Comité des oeuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux de la Ville d'Avignon (COSSLMA). **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de 15 000€ au bénéfice du COSSLMA,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

29 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Conventions à intervenir. **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations, publics selon la liste annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE –

30 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Représentation de la Ville à la Commission de suivi du site de SUEZ RV ENERGIE à VEDENE. **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** pour siéger au sein de la Commission de suivi du Site de SUEZ RV ENERGIE à VEDENE :

Mme Isabelle PORTEFAIX en qualité de titulaire

M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS en qualité de suppléant.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOUD.

31 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Adhésion de la Ville au CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques Environnement - Mobilité et Aménagement). **M. David FOURNIER, Rapporteur.**

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme RIGAULT

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Avignon auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour un montant annuel de 2 000 euros, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,

- **DESIGNE** M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS en qualité de représentant de la Ville pour siéger dans les instances du Cerema dans le cadre de cette adhésion,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 011, compte 6281,

- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE – Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC représentée par M. RENOUD.

QUESTIONS ORALES

Question orale de M. RUAT :

Madame le Maire,

Tout le monde connaît les difficultés de circulation sur Avignon, mais les difficultés pour se garer sont tout aussi importantes.

Interpellé plusieurs fois par des Avignonnais qui, stationnés devant chez eux, ont reçu une contravention pour stationnement interdit de 135 euros et n'ont jamais eu de réponses à leur demande de rendez-vous avec l'Adjoint responsable.

Je me suis donc intéressé de plus près sur le stationnement des véhicules à Avignon. Premièrement ces Avignonnais, bien que garés devant chez eux, soit dans une Impasse, soit dans une rue à faible circulation ou en sens unique, ne gênaient pas la circulation.

Alors devant les difficultés qu'ils ont pour se garer, pourquoi ne pas tracer devant leur domicile une place de stationnement avec le numéro de leur voiture pour faciliter leur stationnement et éviter toute méprise ?

Continuant mes recherches, j'ai pu voir de nombreuses places de livraison vides car loin de tout commerce, j'ai pu voir de nombreuses places pour handicapés vides car loin de lieux, médecins, infirmiers ou toute profession en rapport avec des handicapés ou des commerces.

En revanche, j'ai pu voir devant certains commerces des places vides car ces commerçants, ne payant pas de redevances, se comportent en propriétaires de ces places et empêchent les automobilistes de s'y garer.

Par ailleurs, beaucoup de places seraient disponibles si on en avait la volonté.

Alors, Madame le Maire, allez-vous prendre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer le stationnement à Avignon au bénéfice de tous ?

Je vous remercie.

Réponse de M. MARTINEZ-TOCABENS :

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous proposez de « tracer devant le domicile les places de stationnement avec les numéros de plaque » pour faciliter le stationnement des Avignonnais, dans des rues à faible circulation, ou des impasses.

Je vous rappelle que le domaine public ne peut pas faire l'objet d'une privatisation. Par ailleurs, tracer toutes les places de stationnement de la ville, avec plus de 350 km de voirie n'est économiquement pas soutenable.

S'agissant des places de livraison ou PMR qui vous semblent vides, la Ville d'Avignon est très attentive à ce sujet et ajuste souvent les emplacements. Notre service de gestion des arrêtés de stationnement est particulièrement à l'écoute des demandes dans ce sens avec le soutien des élus de quartiers.

Au-delà des aspects techniques que je viens d'évoquer, vos propositions vont à l'encontre de la ville apaisée que nous souhaitons voir à Avignon avec une plus juste place données à tous les usagers : piétons, cyclistes et automobilistes.

Pour rappel, il y a à Avignon 55 000 places de stationnement dont 25 000 gratuites. Toutefois, l'espace public ne peut pas être qu'un immense parking. Avec l'augmentation des températures, les enjeux de l'aménagement urbain doivent nous conduire dès maintenant à penser à la ville de demain : plus résiliente et plus durable.

Question orale de Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire,

Ma question porte sur un point : l'hygiène et la salubrité publique.

En effet, un administré dont l'état de santé nécessite la prise de médicaments diurétiques m'a indiqué avoir eu un souci un matin vers 9H00 lorsqu'il a eu besoin d'utiliser en urgence les toilettes publiques qui se trouvent à côté de la Mairie.

En effet, il s'est rendu compte qu'elles ouvraient à 9H30 (sauf en juillet et août). Il n'a eu d'autre choix, ce jour-là, que de se soulager dans la rue, ce qui est peu ragoûtant vous en conviendrez. Ce lieu public ne peut-il pas être accessible plus tôt, à partir de 8 H 00 par exemple puisque c'est également l'heure d'ouverture de la Mairie ?

En plus de l'amplitude horaire, il s'est aussi plaint du nombre peu important de ces équipements dans notre centre-ville.

Pouvez-vous nous faire un état des lieux sur le nombre de toilettes publiques gratuites ou payantes dans l'intra- muros ?

Jugez-vous qu'il y en ait suffisamment ? et si cela n'est pas le cas avez-vous le projet d'en implanter ?

Merci de votre réponse.

Réponse de M. BLUY :

Madame la Conseillère municipale,

Dans un premier temps, pour répondre au cas précis que vous évoquez, l'hôtel de ville étant déjà ouvert à cette heure-là, nul doute que les personnes présentes à l'accueil auraient pu orienter cette personne sur un équipement sans avoir besoin qu'il ne se soulage sur la voie publique.

Sur le fond, la ville d'Avignon compte aujourd'hui un total de 13 équipements dont 9 automatiques. Certains sont en arrêt momentané suite notamment à des incivilités. Je tiens à souligner d'ailleurs que tous ces équipements, y compris celui de la place de l'horloge qui bénéficie d'une présence humaine, sont gratuits. Je rajouterai que les équipements vétustes du Rocher des Doms seront repris dans le cadre du projet porté par la ville et dont vous avez pu découvrir les contours lors d'un précédent Conseil Municipal.

Un projet est en cours sur le quartier sud rocade, mais la question d'un nombre suffisant ne se pose pas quand on constate des comportements comme celui que vous venez d'évoquer.

Question orale de Mme RIGAULT :

Madame le Maire,

En seulement un mois et demi, la Cité des Papes a déjà connu pas moins de quatre homicides liés aux trafics de stupéfiants, sans que la municipalité n'ait - à aucun moment - réagi de manière significative.

Le 31 octobre dernier, un jeune de 16 ans tué par balles dans le quartier Monclar. Le 26 novembre, un jeune père de famille de 32 ans était poignardé à mort, toujours dans le même quartier. Moins d'une semaine plus tard, deux autres jeunes de 18 et 25 ans tués par des tirs de fusils automatiques de type kalachnikov, cette fois dans le quartier Saint Jean.

Il ne se passe pas un soir sans que des tirs de mortier, parfois de vrais feux d'artifice, illuminent le ciel d'Avignon afin de signifier à tout le quartier, ou peut-être aux autres quartiers, que le quota

de vente a été atteint, nourrissant ainsi davantage de haine qui ne demande qu'à s'enflammer et s'inscrire dans un contexte de guerre de gangs entre bandes rivales, comme à Marseille.

Cette escalade de violence due aux trafics de drogue gangrène, de toute évidence, nos quartiers et corrompt la jeunesse Avignonnaise.

Madame le Maire, alors qu'il y a tout juste trois semaines, votre adjointe à la Sécurité affirmait, au sein même de ce Conseil, que les trafics de stup relevaient exclusivement de la compétence régaliennne des services de Police et de Gendarmerie voire de Justice, propos contredits pas plus tard que lundi dernier par votre nouveau Directeur de la Police Municipale qui affirmait vouloir lutter contre le trafic de stupéfiant, qu'attendez-vous pour demander à la place Beauvau des renforts de Police Nationale sur Avignon ?

Il en va de la sécurité de nos administrés, comme de tous ceux qui viennent travailler sur Avignon ou séjourner...

Réponse de Mme GAY :

Madame la Conseillère Municipale,

Les différents homicides que vous évoquez sont des drames qui ont profondément marqué les avignonnais et qui se répandent maintenant dans de nombreuses villes de notre pays.

Face à cette situation, comme les Maires de Carpentras et Cavaillon, villes elles aussi grandement touchées par les trafics de stupéfiants, Mme le Maire a de nouveau interpellé Mme la Préfète de Vaucluse et le Directeur de la Sécurité Publique afin que des mesures importantes soient prises au niveau de l'Etat pour notre territoire. La presse s'en est d'ailleurs fait largement l'écho ces derniers jours.

Pour rappel, depuis 2014 l'équipe municipale conduit une politique de prévention et de sécurité avec une présence quotidienne dans tous les quartiers de la ville. En parallèle de ces actions, une étroite collaboration entre la Police Nationale et Municipale s'est créée au cours de ces années avec un but commun de protection des tous les avignonnais.

Cette coopération entre notre ville et l'Etat a été confirmée et renforcée il y a 10 jours par la signature du Contrat de Sécurité Intérieure.

La sécurité et la tranquillité publique sont bien une priorité à Avignon qui nécessitent l'engagement de tous.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibération n°5 du 4 juillet 2020 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.

Mme RIGAULT souhaite avoir un complément d'information sur 2 décisions du 2^{ème} alinéa :

- Décision visant à compléter l'article 5 de la délibération n°28 du 25 septembre 2019 relative à la tarification du Stade Nautique et des équipements aquatiques d'Avignon.

- Décision fixant les nouveaux tarifs pour le crématorium d'Avignon applicables au 1^{er} janvier 2023.

Selon elle les modifications de tarifs font l'objet d'une délibération.

Mme RIGAULT souhaite également avoir des renseignements sur chacune des décisions du 16^{ème} alinéa relatives aux actions en justice de la commune

S'agissant des décisions du 2^{ème} alinéa Mme le Maire répond que certaines modifications tarifaires peuvent être prises par décision. C'est la raison pour laquelle ces 2 décisions figurent sur le compte-rendu.

M. RENOUEAU souhaite savoir sur quelles actions porte la décision de l'alinéa 26, « visant à approuver l'avenant n°1 à la convention cadre 2021-23 du 17 décembre 2021 précisant le soutien de l'Etat au titre de l'année 2022 pour les actions réalisées sur les années 2022/2023 ».

Mme le Maire répond que les services lui transmettront les documents.

Mme le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 25 février 2023.

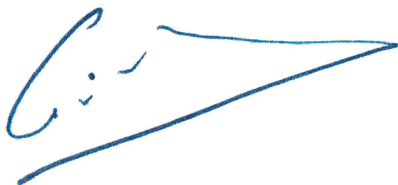
Mme le Maire remercie l'ensemble des services de la Ville notamment le Directeur général des services pour le travail accompli tout au long de l'année.

Mme le Maire remercie également tous les élus qui l'accompagnent.

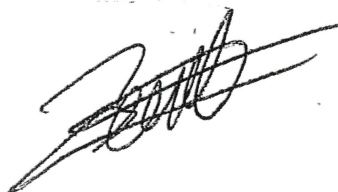
Mme le Maire souhaite de très belles Fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 12h20 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire
Cécile HELLE

A blue ink signature, appearing to be 'C. Helle', written in a stylized, cursive manner.

Le Secrétaire de Séance
Cyril BEYNET

A black ink signature, appearing to be 'C. Beynet', written in a stylized, cursive manner.

